



**Exposition vente TERRES D'ICI et D'AILLEURS les 10 et 11 octobre 2020**

**Salle de la Coupole, 1 rue Sainte Anne 21000 Dijon**

**Prolongement Demande de participation à l'exposition : à retourner pour le 20 MAI 2020.**

Dans le cadre **des Journées Nationales de la Céramique 2020** l'association des Métiers d'Art en Côte d'Or organise une exposition salle de la Coupole rue Sainte Anne à Dijon, avec le soutien de la Mairie de Dijon :

**Les 10 et 11 octobre 2020 de 10heures à 19heures.**

Installation le vendredi 9 octobre , démontage le dimanche 11 octobre (de 19 à 21h) .

Dossier à retourner à :

**Association Métiers d'Art en Côte d'Or  
Madame Corinne FLOURIOT (coordinatrice)  
1, rue du Vieux Moulin 21440 TROUHAUT**

Manifestation organisée par Métiers d'Art en Côte d'Or avec le soutien de la Ville de Dijon .

Nom de l'entreprise : .....

Nom et prénom du gérant : .....

Adresse : .....

N° de Siret ou adhérent Maison des artistes : .....

Tél : ..... Portable : .....

Mail : .....

Site internet : .....

Page Facebook : .....

Type de production : .....

Descriptif des pièces, créations exposées : ajouter 2 ou 3 photos (à envoyer par mail à [metiersdartencotedor@gmail.com](mailto:metiersdartencotedor@gmail.com)) Utilisation éventuelle dans le cadre de la communication.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

---

## Règlement :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (sécurité non assurée...nombre d'exposants non atteint ...etc)

Les désistements ne pourront donner lieu à remboursement sauf cas de force majeure (avec justificatif), ou si l'exposant trouve un remplaçant répondant à la qualité de la manifestation !

Au vu des dossiers, l'association Maeco sera seule juge de l'affectation des emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants .

La vente d'oeuvres et articles d'artisanat d'art est réservée aux seuls professionnels des secteurs d'activités concernés, **la revente est proscrite.**

Les artisans s'engagent à être présents tout au long de l'exposition et à respecter les créneaux horaires d'installation et de remballage de leurs stands.

## Conditions générales :

Emplacement mis à disposition : 3,00m x 2,20m à confirmer selon le nombre d'exposants.

L'association se réserve le droit d'affecter les emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants .

Le matériel d'exposition est à la charge de l'exposant.

Besoin en électricité : OUI / NON (entourer la réponse).

Il est possible cependant d'obtenir des grilles et des tables :

Besoin de grilles : 2m par 1 mètre :.....grilles.(minimum 2)

Besoin de tables de 2mètres : .....tables.( en dépannage)

Les rallonges, et multiprises ne sont pas fournies.

Parking Sainte Anne : possibilité de commander des tickets à 4,50euros la journée

=> **pour les adhérents : je commande ....tickets gratuits.**

=> pour les non adhérents :je commande ....tickets X 4,50euros= .....euros . Chèque à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or .

## Participation financière:

- Un chèque d'un montant du prix de la participation soit de  
=> **30 euros si vous êtes adhérent de l'association en 2020 (cotisation réglée).**  
=> **75 euros si vous n'êtes pas adhérent libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.**

**(Chèque encaissé au moment de la manifestation) .**

- Un chèque de caution de 80 euros libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.

## Sécurité et responsabilité civile :

Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité imposées par les règlements et les organisateurs (plan Vigipirate).

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements et installations de la salle. Ils devront être couverts par une assurance multirisque responsabilité civile.

\*\*\*\*\*

**Dossier complet à retourner pour le 20 MAI 2020 avec les documents suivants :**

- **Un justificatif du statut** : extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers ou Maison des artistes pour tous.

- **une attestation d'assurance responsabilité civile** de l'entreprise mentionnant la prise en charge de la manifestation.
- **Un chèque d'un montant du prix de la participation** soit de
  - ==> **30 euros** si vous êtes adhérent de l'association
  - ==> **75 euros** si vous n'êtes pas adhérent libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.
- **Un chèque de caution de 80 euros** libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.
- **Un chèque pour les tickets parking commandés .**
- **3 photos de vos pièces pour les non adhérents :**
  - ==> Envoi mail recommandé à [metiersdartencotedor@gmail.com](mailto:metiersdartencotedor@gmail.com)
- Une enveloppe **suffisamment affranchie .**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

La candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble du règlement de la manifestation.

***L'association Métiers d'Art en Côte d'Or validera les demandes de participation fin MAI 2020, vous en serez informés par mail.***

**Cachet et signature**

**précédés de la mention « Lu et approuvé » et « je m'engage à exposer »)**

Date : ...../...../ 2020.

**Coordinatrice de la manifestation Mme Corinne FLOURIOT : Tél : 06 74 18 56 56 50**